

DISPOSITIF POLITIQUE DE LA VILLE DES BOUCHES DU RHONE

1) Constat

2) Schéma d'organisation de la politique de la ville dans les Bouches du Rhône

3) Les bases de données POLIVILLE pour les services de l'Etat, et POLYVILLE pour les collectivités locales

4) Le recours à internet dans la procédure

1) Constat :

La politique de la ville a un peu plus de 10 ans dans le département des Bouches du Rhône. Après deux phases de contrats de ville, cette politique publique a développé des méthodes de travail et de gestions particulières, adaptées aux procédures spécifiques qu'elle a engendrée.

L'approche partenariale, à tous les moments de sa mise en œuvre, conduit à promouvoir des méthodes de travail basées sur une forte implication des acteurs. Elle s'accompagne d'une recherche permanente d'une meilleure efficacité, de la création d'outils et de procédures, tant administratives que participatives, dont la vocation est de rendre un service public adapté aux besoins suscités par les problèmes posés aux habitants des quartiers sensibles.

L'architecture actuelle du dispositif opérationnel se distingue donc par l'existence de trois sphères d'acteurs, et d'une sphère opérationnelle (les MOUS), qui entretiennent entre elles des relations multiples.

La problématique dans les Bouches du Rhône :

Avec 8 contrats de ville, 14 équipes opérationnelles, un engagement financier moyen de 140 MF par an, dont 50 MF pour les crédits Etat, l'instruction de 1600 demandes et plus de 1400 dossiers de financés par an, dont 900 avec une participation de l'Etat, la question de l'organisation du suivi administratif des dossiers s'est posée aux partenaires dès 1994. Plusieurs mesures ont rapidement été apportées, tel le dossier unique (1995). Cependant , l'absence de méthode commune de gestion pénalisait grandement le dispositif, ce qui conduisait à plusieurs écueils importants, saisies multiples, coordination difficiles des interventions publiques, délais de paiements inégaux et importants, inexactitude des bilans financiers des interventions publiques

Par ailleurs, la nécessaire structuration des services de l'Etat, la création des « correspondants ville » dans chaque services déconcentrés, et des « délégués de l'Etat auprès des MOUS dans chaque quartier a renforcé le souci de développer les relations internes aux services de l'Etat, tant lors des phases d'instruction et de suivi des dossiers, que lors de la conduite régulière de l'action publique.

Enfin, le développement des relations directes avec les usagers, et en particulier avec les associations, ne pouvait se satisfaire d'un système opérationnel uniquement destiné aux pouvoirs publics. Il appartenait d'organiser la transparence des décisions publiques.

Ce constat a conduit à la mise en place d'un programme d'actions sur trois ans, portant sur deux aspects, l'organisation du dispositif d'instruction et de suivi qui fait appel à un système de suivi informatisé dédié, et l'amélioration de l'information des partenaires et des opérateurs par la création d'un site Internet.

2) Le schéma d'organisation de la politique de la ville

Les trois dernières années ont été marquées par plusieurs étapes dans le domaine de l'organisation du suivi de la politique de la ville, en particulier s'agissant de la gestion des phases d'instruction, puis de gestion administrative et comptable.

L'objectif poursuivi était de simplifier la phase de saisie par les partenaires publics des dossiers de demande de subvention. Cette tâche mobilisait chaque année un nombre important d'agents, et restait source d'erreurs et de confusion.

Les dispositions prises ont permis :

- La définition d'un numéro unique de programmation par dossier, valable chez chaque financeur.
- L'établissement d'un modèle unique de saisie des dossiers pour l'ensemble des contrats de ville, valable pour tous les partenaires
- La création, à Marseille, d'une cellule administrative unique d'instruction, qui a permis de ramener de 7 à 1, le nombre de dossiers de demande déposé par les opérateurs.

L'ensemble du dispositif s'appuie sur un dispositif informatique, dont la base est le développement d'une application spécifique à la gestion des dossiers politique de la ville.

3) Le développement d'une base de données de gestion des subventions accordées aux structures bénéficiaires de subventions publiques.

Une base de données a été développée par Monsieur Vrignaud, attaché de Préfecture, afin de faciliter le travail d'instruction et de gestion des dossiers de demandes de subvention.

Dès janvier 1998, une première application était mise en place en préfecture, qui devait permettre la récupération des données des collectivités locales sous la forme d'intégration directe de tableaux excel.

En 1999, l'application, dans une version allégée était mise à disposition des services déconcentrés pour la récolte des avis des services lors de la phase d'instruction de demandes de subvention.

En 2000, une nouvelle version de **POLIVILLE** était mise en place courant août afin d'assurer le passage à une gestion pluriannuelle.

En parallèle, était développé une application pour les collectivités locales, dénommée **POLYVILLE**, qui devait entrer en application dès 2000 dans plusieurs collectivités locales.

De structures identiques, les applications informatiques disposent des caractéristiques suivantes:

- Une gestion des bénéficiaires, avec des informations générales, budgets, adresse...
- Un suivi des dossiers de demande d'aide, de la phase d'instruction, à la programmation.
- Gestion des programmes européens liés à la politique de la ville, Objectif 2, PIC URBAN, FSE.
- Suivi de la programmation comptable, par chapitre et article...
- Fonctions bureautiques intégrées, saisie de notes ...

- Récupération d'informations émanant de programmes aussi variés que les tableurs, et en premier lieu d'Excel, des bases de données OBDC (ex: Access) et exportations automatisées vers tous types de programmes bureautiques.

Cette **base de données est constitué de 23 fichiers liés**, et contient entre autre un historique des opérations de fonctionnement financées depuis 1994 dans le département, qui a nécessité un travail de ressaisie partielle, soit 6600 dossiers, pour 1800 bénéficiaires.

Les échanges de données sont assurés entre les différents partenaires soit par disquettes, soit par mail selon une procédure d'EDI (procédure mise en place en 2000 avec les services de l'Etat).

Le système intègre des éléments de mises à jour conditionnelles, qui permettent d'échanger tout au long d'une année sur les évolutions de l'instruction des différentes demandes de subvention.

L'application **POLYVILLE** est adoptée par les collectivités locales suivantes:

- Conseil Régional PACA
- Ville de MARSEILLE, et sur les dix sites de la politique de la ville
- Ville de MARTIGUES
- Ville de PORT DE BOUC
- Ville d'AIX EN PROVENCE
- Ville de PORT SAINT LOUIS

Cette action s'est accompagnée d'un vaste programme de formation de plus de quatre vingt personnes entre le 15 novembre et janvier 2000, qui à concerné les agents des collectivités locales, du Conseil Régional et des agents des services déconcentrés de l'Etat.

En juin 2000, à la demande de la délégation interministérielle à la Ville, M. VRIGNAUD est mis à disposition de la DIV pour promouvoir le dispositif développé dans les Bouches du Rhône au sein des services de l'Etat auprès de 15 départements .

4) L'intégration d'internet dans la procédure.

Le recours à Internet a très vite été intégré dans la procédure, au travers de deux outils : un site Internet public (www.polville13.com), et un extranet (<http://poliville.ville.gouv.fr/poliville>)

Le site Internet public a pour objectif d'ouvrir la politique de la ville aux citoyens et aux usagers de la politique de la ville qu'il soient associations, mais aussi acteurs publics et privés de la politique de la ville (voir note jointe)

Le site extranet, avec accès sécurisé a été ouvert en janvier 2001 pour suivre et instruire en ligne les demandes de subvention des dossiers déposés par les associations de la ville de Marseille. Les collectivités locales ont un accès en lecture aux avis des services de l'Etat.

Le dispositif sera étendu aux autres communes du département dans le courant de l'année 2001.